

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Démission du maire de Sainte-Julienne

Une élection partielle à venir dans la municipalité de Sainte-Julienne

Sainte-Julienne, lundi 12 septembre 2022 – La greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Julienne, Madame Nathalie Girard, a procédé au dépôt de la lettre de démission du maire de Sainte-Julienne, Monsieur Richard Desormiers, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2022.

Son mandat de maire prend donc fin en date du 12 septembre 2022 et c'est le maire suppléant, Monsieur Stéphane Breault, qui remplira les fonctions de maire jusqu'au 13 septembre 2022.

Lors de la séance, comme le prévoit l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil a nommé par résolution le conseiller Joël Ricard au poste de maire suppléant à compter du 14 septembre. C'est ce dernier qui remplira les fonctions de maire à partir de cette date pendant la vacance du poste.

Comme le prévoit l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une élection partielle sera par conséquent déclenchée puisque la vacance du poste est survenue plus de 12 mois avant le prochain scrutin général prévu à date fixe aux 4 ans. La présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis ou de la décision.

- 30 -

Source : Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7191
www.sainte-julienne.com